



TARIFS PISCINE INTERCOMMUNALE DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE - ANNÉE 2025

En application de la délibération du Conseil communautaire n° C289/2024 en date du 19/12/2024

ENTRÉE INDIVIDUELLE (entrées individuelles valables exclusivement pour la saison)	TARIFS 2025
Enfants (0 - 3 ans)	Gratuit
Enfants (4 - 17 ans)	2,60 €
Enfants en situation de handicap (4 - 17 ans)	1,30 €
Adultes (18 ans et plus)	4,20 €
Adultes en situation de handicap (18 ans et plus)	2,10 €
Matinées estivales (4 ans et plus) du 5 juillet au 31 août	2,00 €
Accueils de loisirs Pays de La Châtaigneraie Dont le principal établissement est situé sur le Pays de La Châtaigneraie	Gratuit
Groupes accompagnés 8 personnes minimum avec encadrement, provenant du Pays de La Châtaigneraie (ou y séjournant), sur justificatif.	1,50 €/pers
Licenciés du Club Nautique Châtaigneraien (Sur justificatif)	1,60 €
CARTE 5 ENTREES*	
Enfants (4 - 17 ans)	10,00 €
Enfants en situation de handicap (4 - 17 ans)	5,00 €
Adultes (18 ans et plus)	16,50 €
Adultes en situation de handicap (18 ans et plus)	8,25 €
Matinées estivales (4 ans et plus) du 5 juillet au 31 août	10,00 €
CARTE 10 ENTRÉES*	
Enfants (4 - 17 ans)	20,00 €
Adultes (18 ans et plus)	32,00 €
Matinées estivales (4 ans et plus) du 5 juillet au 31 août	20,00 €
APPRENTISSAGE DE LA NATATION	
Cours Enfants (6 - 14 ans) - Forfait de 5 heures d'apprentissage	85,00 €
AQUAGYM (tarif par personne avec carte nominative)*	
Aquagym - 1 séance	8,00 €
Aquagym - 5 séances	31,00 €
Aquagym - 10 séances	62,00 €
Carte "Saison Aquagym"	200,00 €
ANIMATIONS PONCTUELLES	
Animation (4 ans et plus)	5,00 €
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	
Entrée individuelle (dans le cadre des créneaux dédiés)	
Enseignants, élèves, accompagnateurs	Gratuit
TARIF COMITÉ D'ENTREPRISE (CE) - CARTE 10 ENTRÉES	
Enfants	17,00 €
Adultes	31,00 €
Conditions spécifiques à l'éligibilité au tarif CE	
<ul style="list-style-type: none"> > Uniquement pour les entreprises, artisans et commerçant du Pays de La Châtaigneraie > Cartes valables exclusivement pour la saison > Cartes ni reprises, ni échangées 	
* Toutes les cartes "5 entrées" ou "10 entrées" délivrées en 2024 ne sont plus valables pour accéder à la piscine au cours de l'année 2025.	
PÉNALITÉ PERTE DE CLÉ (en référence à l'article 7 du règlement intérieur)	
30,00 €	
Règlement accepté par espèces, carte bancaire, chèques et Chèque ANCV (la monnaie n'est pas rendue sur ce type de paiement)	
Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie - Service « Sport - associations » Téléphone : 02 51 69 61 43 - Courriel : sport.associations@ccplc.fr	